

dans son engagement quand, au début de 1989, il a autorisé la mise à l'essai, au-dessus de son territoire, du missile de croisière américain perfectionné (indétectable).

Des progrès marqués étant désormais pratiquement assurés en ce qui concerne la réduction des missiles stratégiques et des forces conventionnelles, et vu l'amélioration sensible des relations Est-Ouest en général, la question des essais des missiles de croisière a un peu perdu de son urgence politique au Canada, mais elle pourrait bien refaire surface avec plus de vigueur que jamais. Vu le climat international actuel, on aurait de toute évidence beaucoup plus de mal à faire valoir, auprès de la majorité des Canadiens et Canadiennes n'ayant pas su prendre position ni s'entendre dans les débats nationaux sur les essais des missiles de croisière, qu'une modernisation plus poussée à cet égard est nécessaire et légitime. Le Canada souhaite directement et avec ardeur que les négociations sur la réduction et la limitation des armements entre l'Est et l'Ouest portent aussi sur les missiles de croisière (et plus particulièrement sur les missiles mer-sol de cette catégorie). L'OTAN partage également ce vœu, mais la résistance dogmatique de la Marine américaine entrave les progrès sur ce plan, elle qui a jusqu'ici fait échouer presque toutes les tentatives faites en faveur de la limitation des armements navals. Rien n'oblige le Canada à accepter de coopérer indéfiniment dans un contexte qui va à l'encontre de sa propre sécurité, et il n'y a pas lieu non plus de s'attendre à ce qu'il le fasse.

Pas plus tard qu'en avril et mai 1989, il convient aussi de le rappeler, un débat intense faisait rage au sein de l'OTAN sur la modernisation des forces nucléaires à courte portée (SNF), la République fédérale d'Allemagne s'opposant alors à cette option que favorisaient les États-Unis et le Royaume-Uni. Le Canada était au milieu de l'arène à cet égard, et il a pu aider les antagonistes à trouver un compromis en préconisant une réduction «partielle» des SNF et un report de la modernisation. Cette question refera sûrement surface, mais il est clair que dans le nouveau contexte des deux Allemagne, l'intérêt allemand primordial l'emportera, et les autres pays de l'OTAN n'auront d'autre choix que d'y répondre.

Certaines questions présentent pour le Canada et les autres membres de l'Alliance un intérêt direct et pressant. Ces intervenants doivent définir leurs positions et être disposés à les faire valoir, idéalement même pendant que se poursuivent les négociations sur les forces conventionnelles et les armements stratégiques.